

Assises de la mobilité
Atelier territorial du Grand Rovaltain
20 novembre 2017

Objet : Déclinaison des Assises de la mobilité en Drôme

1. Méthode retenue en Drôme

Lors de son discours du 1er juillet 2017 à Rennes, le Président de la République a montré la nécessité de renouveler la politique publique de la mobilité pour mieux répondre aux besoins des populations, tirer le meilleur parti des nouvelles technologies, résoudre les problèmes de financement et accélérer la transition énergétique.

Pour construire cette nouvelle politique, les Assises de la mobilité ont été lancées le 19 septembre, en présence du Premier ministre. Les Assises nationales de la mobilité se présentent sous la forme d'une grande consultation ouverte à tous. Des ateliers territoriaux sont organisés, dont les modalités sont laissées à l'initiative locale.

En Drôme, le syndicat mixte du SCOT du Grand Rovaltain et le Syndicat Mixte Valence-Romans Déplacements ont choisi d'organiser avec la préfecture un atelier territorial consacré à la mobilité partagée et connectée et à la mobilité à faible émission.

Cet atelier s'est déroulé le lundi 20 novembre entre 14h et 17h dans les locaux de l'INEED à Alixan. Il a été ouvert par Eric Spitz, le Préfet de la Drôme, Nicolas Daragon, le Président de la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo, Lionel Brard, le Président du syndicat mixte du SCOT du Grand Rovaltain et Marylène Peyrard, la Présidente du syndicat mixte Valence-Romans Déplacements.

Une soixantaine de participants étaient présents : des élus, des représentants d'associations d'usagers des transports, des représentants des services de l'État (DREAL, DDT), des représentants des services des conseils départementaux, des membres des syndicats mixtes organisateurs et des entreprises privées et publiques notamment.

Après une présentation générale en séance plénière, deux ateliers thématiques ont été proposés : l'un concernait la mobilité partagée et connectée, l'autre la mobilité à faible émission. Une conclusion en séance plénière a permis de synthétiser les travaux des deux ateliers.

2. La mobilité partagée et connectée

Un expert de Vinci Autoroute a présenté les orientations des transports en matière numérique. L'impact du digital dans les transports est multiple :

- il permet de comparer et de combiner les modes de transport ;
- il oblige les constructeurs à évoluer vers des véhicules électriques et bientôt autonomes ;
- il oblige les infrastructures à être plus intermodales, à favoriser l'accès à des services et à explorer de nouvelles pistes technologiques telles que la recharge dynamique des véhicules.

L'intervention de Vinci a mis en lumière une révolution numérique des transports qui est une opportunité mais qui ne résoudra pas à elle seule les enjeux de mobilité. Un élu a d'ailleurs souligné que le numérique n'aurait pas une pleine utilité dans les transports sans d'importantes évolutions réglementaires.

Le témoignage de l'entreprise Citiz a enrichi les débats : cet acteur de l'offre *d'autopartage* de véhicules a rappelé que les entreprises étaient aujourd'hui plus friandes d'évolution technologique des transports que les particuliers.

Le covoiturage a été identifié comme un levier majeur d'évolution de la mobilité dans le Grand Rovaltain dans les prochaines années. Le déploiement d'une plateforme de covoiturage pour les courtes distances par la région au 1^{er} janvier 2018 est attendu avec intérêt.

Valence-Romans Déplacements a rappelé que les attentes du voyageur étaient avant tout la ponctualité et la sécurité et que le digital devait faire de ces thèmes des priorités, avant d'ajouter que le monde rural ne devait pas être oublié par les innovations numériques des transports.

Enfin, le témoignage du groupe La Poste a mis en lumière un défi pour le numérique : permettre aux livraisons d'être effectuées par des moyens propres dans le dernier kilomètre, qui est le plus consommateur en énergie.

3. La mobilité à faible émission

Un expert de l'ADEME a ouvert cet atelier en présentant la vision énergétique actualisée pour 2035-2050. Il a rappelé que la voiture demeure prépondérante et que l'autopartage est encore marginal. Il a toutefois salué l'évolution de la motorisation des véhicules : moins de diesel et un peu plus d'hybride.

En 2035, des nouveaux modes de vie plus sédentaires et une restructuration des systèmes de transport devraient permettre une diminution de 17 % de notre mobilité.

Le changement des comportements en milieu rural a été abordé. Des participants ont regretté que les plans locaux d'urbanisme intègrent encore trop peu la logique de réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Des partenariats locaux ont été envisagés au cours de la discussion notamment entre une association qui facilite le passage du permis de conduire pour des personnes en insertion et Citiz.

Des propositions ont été faites pour favoriser les transports doux comme par exemple de centraliser les différents réseaux qui proposent des solutions de mobilité douce. L'atelier a suggéré de renforcer la communication sur les offres existantes.

Les participants ont aussi proposé d'améliorer la continuité des pistes cyclables dans l'agglomération valentinoise, de lancer une réflexion nationale sur la navigation fluviale sur le Rhône et d'envisager l'évolution de la motorisation de poids lourds du diesel vers l'hydrogène à moyenne échéance.

Les participants de l'atelier ont souhaité retenir cinq points principaux :

- Les modes actifs doivent être régulés :
 - Un poids encore excessif des déplacements de courte distance dans la pollution (inférieurs à 1 km voire à 3km) a été relevé ;
 - La réalisation d'axes de transport doux sur le territoire implique des enjeux de planification, d'information et de réalisation d'un réseau comprenant le rabattement vers les axes majeurs ;
 - La nécessité de favoriser le vélo électrique et d'intégrer le stationnement vélo dans l'espace public et les bâtiments.
- L'autopartage doit être développé sur le territoire :
 - Y compris en milieu rural ;
 - Il constitue un levier pour l'insertion de publics sans véhicule.
- Les leviers d'appui aux changements :
 - Les tarifs des abonnements ;
 - Les plans de déplacement des entreprises.
- La logistique des marchandises :
 - Des solutions innovantes sont nécessaires pour le dernier kilomètre avant la livraison.

- Des innovations dans les solutions de transport sont nécessaires en Drôme: navette fluviale et transport par câble en particulier.

4. Cet atelier a été complété à l'initiative de la députée Mireille Clapot

En complément de l'événement organisé par la préfecture, Valence-Romans Déplacements et le SCOT du Grand Rovaltain, la députée Mireille Clapot a lancé une réflexion à l'échelle des deux départements de la Drôme et de Ardèche au sujet de la mobilité inclusive.

Un atelier réunissant une trentaine de personnes s'est tenu le 27 novembre à Valence autour du lien entre mobilité et emploi et les outils et actions pour lever les freins au retour à l'emploi en matière de mobilité.